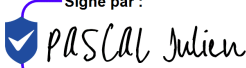


Bilan Actif

Signé par :

E0951AAA66894A0...

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	39 167	23 901	15 266	312
	Fonds commercial	12 072		12 072	12 072
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations tech., mat. et outillage indus.	106 020	69 282	36 738	16 104
	Autres immobilisations corporelles	228 150	106 376	121 774	77 742
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes	1 200		1 200	
ACTIF CIRCULANT	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés	3 583		3 583	3 583
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	5 799		5 799	5 799
	Total de l'actif immobilisé (III)	395 990	199 558	196 432	115 612
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises	72 828		72 828	76 542
	Avances et acomptes versés sur commandes				
COMPTES DE REGULARISATION	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	47 340		47 340	68 132
	Autres créances	37 185		37 185	257
	Charges constatées d'avance	1 557		1 557	
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	335 345		335 345	507 427
	Total de l'actif circulant (IV)	494 256		494 256	652 358
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	890 246	199 558	690 688	767 970
	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an	5 799	5 799
(2) dont créances à moins d'un an	91 882	80 460

Mission de Présentation des Comptes

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital(dont versé 73 815)	73 815	73 815
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...	201 806	201 806
	Ecart s de réév aluation		
	Ecart s d'équiv alence		
	RESERVES		
	Réserv e légale	7 382	7 382
	Réserv es statutaires ou contractuelles		
	Réserv es réglementées		
	Autres réserv es	193 052	193 052
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	66 813	146 021
	Subv entions d'inv estissement		
	Prov isions réglementées		
Total des capitaux propres		542 868	622 075
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Av ances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Prov isions pour risques		
	Prov isions pour charges		
Total des provisions			
DETTES	Emprunts obligataires conv ertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières div ers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Av ances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	47 155	67 053
	Dettes fiscales et sociales	95 903	78 168
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	4 761	674
Produits constatés d'av ance			
Total des dettes (1)		147 820	145 895
Ecart s de conv ersion et différences d'év aluation - Passif			
TOTAL PASSIF		690 688	767 970
(1) Dont à moins d'un an (hors av ances et acomptes reçus sur commandes en cours)		147 820	145 895
(2) Dont emprunts participatifs			

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **690 688** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 452 706** euros et un total **charges** de **1 385 892** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **66 813** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12** mois.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants de l'entreprise.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait susceptible d'avoir une incidence comptable n'est à signaler sur l'exercice.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions des règlements de l'Autorité des Normes Comptables relatifs au Plan Comptable Général.

Modernisation des états financiers

Le règlement ANC N°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au Plan Comptable Général, s'applique obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025. Ce changement de réglementation constitue un changement de méthode comptable s'appliquant de façon prospective. En conséquence, les comptes comparatifs de l'exercice précédent n'ont pas été retraités.

Les principales évolutions concernent :

- Une redéfinition du résultat exceptionnel : il regroupe d'une part les seuls éléments liés à un événement majeur et inhabituel, et d'autre part les seuls éléments liés à une origine purement fiscale, tels que les amortissements dérogatoires ou les provisions réglementées. En conséquence, les autres opérations habituellement constatées en résultat exceptionnel sont, selon leur nature, classées en résultat d'exploitation ou en résultat financier, impactant ainsi désormais le résultat courant.

Règles et Méthodes Comptables

- Par exemple :
 - Les produits de cession d'immobilisations corporelles sont désormais présentés dans les produits d'exploitation sous une nouvelle rubrique « Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles » alors que précédemment ils étaient présentés en produits exceptionnels.
 - Les valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées sont désormais présentées dans les charges d'exploitation alors que précédemment elles étaient présentées en charges exceptionnelles.
 - Les cessions d'immobilisations financières sont désormais présentées dans le résultat financier alors que précédemment elles étaient présentées dans le résultat exceptionnel.
 - La quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice est désormais incluse dans la rubrique « Subvention » au sein des produits d'exploitation alors qu'elle était présentée dans le résultat exceptionnel.
- La suppression de la technique du transfert de charge : les éléments concernés sont désormais déduits des charges d'exploitation concernées et ne sont plus présentés dans la rubrique « Reprises sur amortissements et dépréciations et provisions » comme auparavant. Le résultat d'exploitation n'est pas impacté.
- Une simplification des états financiers et du plan de comptes offrant une structure plus claire adaptée aux besoins actuels des entreprises.

Ce changement de présentation des états financiers n'impacte pas de manière significative la comparabilité des comptes annuels de l'entité.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes), ainsi que les coûts des emprunts directement attribuables à l'acquisition ou à la production d'immobilisations sont comptabilisés en charges.

Les actifs immobilisés (notamment incorporels et financiers) font l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de l'exercice, leur valeur économique apparaît inférieure à leur valeur nette comptable.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

Règles et Méthodes Comptables

- Immobilisations non décomposables :

Conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.

- Immobilisations décomposables :

Si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisation différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements	Linéaire	7 à 15 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel et mobilier de bureau	Linéaire	3 à 10 ans

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), au dernier prix d'achat connu. Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Les éventuels produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous-activité et de stockage.

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	43 219		16 330		8 310	51 239
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	43 219		16 330		8 310	51 239
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	78 169		136 851		109 000	106 020
	Instal., agencement, aménagement divers	68 971		26 700			95 671
	Matériel de transport	41 642		37 126			78 768
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	49 839		3 872			53 711
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours			1 200			1 200
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	238 621		205 748		109 000	335 369	
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	3 583					3 583
	Prêts et autres immobilisations financières	5 799					5 799
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	9 382					9 382
TOTAL		291 221		222 078		117 310	395 990

Amortissements

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06			Durée ou taux	Mode d'ams	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
						Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement							
	Fonds commercial							
	Autres immobilisations incorporelles			30 835	1 376	8 310	23 901	
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			30 835	1 376	8 310	23 901	
CORPORELLES	Terrains							
	Constructions sur sol propre							
	sur sol d'autrui							
	instal. agencement aménagement							
	Instal technique, matériel outillage industriels		62 064	10 894	3 677	69 282		
	Autres Instal., agencement, aménagement divers		28 594	7 674		36 268		
	Matériel de transport		15 774	10 865		26 639		
	Matériel de bureau, mobilier		38 343	5 126		43 469		
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			144 774	34 560	3 677	175 657		
TOTAL				175 609	35 936	11 987	199 558	

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions		31/12/2025
				Utilisées	Non utilisées	
Règlement ANC 2022-06						
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers					
	Provisions pour investissement					
	Provisions pour hausse des prix					
	Provisions pour amortissements dérogatoires					
	Provisions fiscales pour prêts d'installation					
	Provisions autres					
	PROVISIONS REGLEMENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges					
	Pour garanties données aux clients					
	Pour amendes et pénalités					
	Pour pertes de change					
	Pour pensions et obligations similaires					
	Pour impôts					
	Pour renouvellement des immobilisations					
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
	Autres					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES						
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations					
	Sur stocks et en-cours					
	Sur comptes clients	6 272		6 272		
	Autres					
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	6 272		6 272		
TOTAL GENERAL		6 272		6 272		
Dont dotations et reprises				6 272		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.						

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	5 799	5 799	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	47 340	47 340	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 001	3 001	
	Impôts sur les bénéfices	16 139	16 139	
	Taxes sur la valeur ajoutée	905	905	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	17 141	17 141	
	Charges constatées d'avance	1 557	1 557	
	TOTAL DES CREANCES	91 882	91 882	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes et de crédit à 1 an max. à l'origine				
	Emprunts dettes et de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	47 155	47 155		
	Personnel et comptes rattachés	9 266	9 266		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	50 871	50 871		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	32 855	32 855		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	2 912	2 912		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	4 761	4 761		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	147 820	147 820		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Produits à recevoir

31/12/2025

Règlement ANC 2022-06

Total des Produits à recevoir		19 359
Autres créances		19 359
ORG. SOCIAUX. PRODUIT A RECEVOIR	3 001	
DEBIT CRED DIVERS PRODUITS A RECEVOIR	16 358	

Charges à payer

31/12/2025

Règlement ANC 2022-06

Total des Charges à payer		13 890
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 360
FOURN FACTURES NON PARVENUES	1 360	
Dettes fiscales et sociales		12 232
PERS CONGES A PAYER	9 164	
ORG SOC CH/CONGES A PAYER	2 796	
CHARGES SOCIALES - CHARGES A PAYER	272	
Autres dettes		298
CLIENTS - RRR A ACCORDER	298	

Capital social

		31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		14 763,00	5,0000	73 815,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		14 763,00	5,0000	73 815,00

En date du 06/12/2024, il y a eu des cessions de parts entre associés. De ce fait, le capital est désormais détenu par la SASU SOLO INTEGRAL à hauteur de 85,19 % et la Société civile BF INVEST à hauteur de 14,81 %.

99 Déco
Société par actions simplifiée
au capital de 73 815 euros
Siège social : 8-9 Zac Champs de Labarthe, 47450 COLAYRAC ST CIRQ
809 905 417 RCS AGEN

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 25 juin 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 66 813,35 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	66 813,35 euros
En totalité au compte « autres réserves »	

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2022 :
385 000,00 euros, soit 26,08 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 385 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2023 :
95 099,55 euros, soit 6,44 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 95 099,55 euros

Exercice clos le 31 décembre 2024 :
146 020,53 euros, soit 9,89 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 146 020,53 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 25 juin 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Julien PASCAL

Signé par :

E0951AAA66894A0...